

Références :

- *Protocole sanitaire - Guide relatif au fonctionnement des écoles et établissements scolaires COVID-19 à compter de la rentrée 2020-2021.*
- *Plan de reprise du collège pour l'accueil des élèves et des personnels.*

PRINCIPES GENERAUX :

Avant l'arrivée au collège :



Les parents doivent s'assurer que leur enfant ne soit pas malade : en cas de symptômes ou de sensation de fièvre, la température de l'élève doit être prise. Si elle est supérieure à 38° C, l'enfant reste à la maison.

Aux abords du collège :



Les attroupements et les croisements sont limités. L'arrivée au collège se fait Rue Victoire de la Marne, la sortie des élèves se fait Rue Juvet.

L'accès à l'établissement n'est autorisé qu'avec un masque et après désinfection des mains.

Au collège :

Le masque est obligatoire pour TOUS, élèves et adultes, dans l'enceinte du collège (salles de classe, couloirs, cour de récréation) même si la distanciation est possible. Les masques des élèves sont fournis par les familles (prévoir 2 masques par journée de classe).

- Les élèves se lavent les mains, a minima :

- à leur arrivée au collège ;
- avant et après le repas ;
- après chaque passage aux toilettes ;
- en quittant l'établissement.

Les cours d'EPS et les activités sportives (UNSS, Clubs) peuvent se faire sans le masque.

Dans la cour de récréation, l'accès aux bancs et aux tables de ping-pong est autorisé. **Le port du masque y est obligatoire.**

Les salles spécifiques (CDI, salle informatique, salles de sciences, salle d'arts plastiques) sont équipées de solutions hydro-alcooliques et de produits désinfectant (en cas de prêt de matériel).

Le nettoyage des locaux est réalisé au minimum une fois par jour. Les locaux sont aérés au minimum toutes les 3 heures.

À la cantine :

- Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.
- Le service de restauration est organisé afin que les classes ne se mélangent pas.

À l'internat :

- La température des élèves internes sera contrôlée en début et fin de journée.
- Le port du masque n'est pas obligatoire. **Toutefois, il pourra être imposé lors de certaines activités sur décision de la direction du collège.**